

**RESEAU
DES TRANSPORTS URBAINS BRIOCHINS**

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

**CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS
BRIOCHINS**

2023 - 2032

AVENANT N° 4

Entre les soussignés :

Monsieur Ronan KERDRAON, agissant en qualité de Président de la C.A. Saint Brieuc Armor Agglomération, dont le siège est 5, rue du 71^e Régiment d'Infanterie à SAINT-BRIEUC, conformément à la délibération DB-074-2025 du Conseil Communautaire en date du 24 avril 2025 ;

Ci-après dénommée « l'Autorité Organisatrice »

D'une part,

Et la société Publique Locale « Baie d'Armor Transports » au capital de 305 000 Euros, dont le siège social est au 1 rue Sébastienne GUYOT immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Brieuc sous le numéro 789 610 094 00029 – APE 4931Z représentée par **Madame Blandine CLAESSENS**, Présidente du Conseil d'Administration ;

Ci-après dénommée « l'Opérateur Interne »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objectifs de prendre en compte :

- Les évolutions d'offres :
 - Les modifications marginales d'offres intervenues entre la rentrée 2024 et le présent avenant
 - L'évolution de l'offre de la rentrée 2025 et ses expérimentations
 - La reprise de la gestion de l'activité Vélo à Assistance Electrique en Libre-Service (VAELS) et la création d'une convention de mandat pour l'encaissement des recettes
 - L'extension de l'ouverture du service Rou'Libre de 18h à 18h30 le samedi
 - La mise en œuvre des évolutions de grilles tarifaires votées par Saint-Brieuc Armor Agglomération du réseau TUB et de l'activité Rou'Libre
 - Les adaptations contractuelles et financières liées à la mise en œuvre du nouveau système billettique, de la gestion de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la convention de mandat dans le cadre du paiement en Carte Bancaire à bord des bus
 - La mise en œuvre du nouveau règlement des transports sur réservation
 - La reprise de tâches administratives réalisées par le service déplacement dans le cadre du service ULIS SEGPA.

- La réforme de l'autobus articulé n° 307 et vente du Minibus n° 101
- La prise en compte de la modification du parcours clients des enfants à l'infâme pour leurs abonnements TER + TUB et la modification de l'annexe 6-3 - Modalités de distribution des titres intermodaux - Opérations d'encaissement, de remboursements, de vérification et d'émission des titres de recettes du contrat OSP

Article 2 – Modification de la consistance de l'offre

En préambule les coûts sont présentés en effet année pleine, le détail de la quote-part correspondant en fonction de la temporalité sur l'exercice 2025 sont précisés dans l'article concernant les impacts financiers ainsi que l'annexe 9-1.

Modifications marginales de l'offre réalisée depuis la rentrée 2024

A chaque rentrée scolaire, un certain nombre de besoins ou de constats de charges impliquent une adaptation du service. Ainsi, pour le millésime de la rentrée 2024, quelques adaptations, dans la dentelle, ont été portées pour correspondre aux besoins d'un ensemble d'usagers suite à réclamations ou constats de difficultés de circulation.

Ligne	Valorisation en € HT mars 2022	Effet année pleine			
		Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total € HT
P701	2/9/24 : Rajout de l'arrêt Croix Cabaret St Carreuc	0	- €	- €	- €
S404					
	2/9/24 : Rajout arrêt Pordic Baschamps le soir et suppression arrêt Salle Municipale	0	- €	- €	- €
P102	2/9/24 - Passage par Pordic Centre le Soir	241	369.74 €	- €	369.74 €
P706	6/1/25 - Intégration de l'arrêt Hirel à Plédran et suppression arrêt Goret	231	283.56 €	- €	283.56 €
ESATCO	7/1/25 - Modif Chainage préalable au service ESATCO en raison problème ponctualité	-2 076	- 3 029.86 €	- €	- 3 029.86 €
S510	24/9/24 - Rajout de l'arrêt Plédran Centre pour limiter surcharge S506	0	- €	- €	- €
S508	30/9/24 - Desserte arrêt les Forges à L'hermitage le matin et le Merc Midi (impossible le soir en raison chaingae Lyc Jean Monnet)	1 011	1 703.22 €	- €	1 703.22 €
S104	23/9/24 - Desserte de l'arrêt Stella Maris à 15h30	241	558.90 €	- €	558.90 €
P511	16/9/24 - Suppressoïn arrêt St Carreuc Pritel - Bouillon - Le Chauchix - Vau Bernard suite incompatibilité du réseau viaire et absence d'usagers.	-93	- 139.00 €	- €	- 139.00 €
P513	4/11/24 - Desserte arrêt Hameau de la justice le soir sur Plaintel	285	226.57 €	- €	226.57 €
S508	9/9/24 - Desserte de Plédran centre à 18h37 et ajustement temps de parcours	-26	252.98 €	- €	252.98 €
P706	12/9/24 - Desserte de la Ville Billé à Plédran	0	- €	- €	- €
TE51	16/9/24 - Révision horaire du matin suite retard arrivée ets scolaires +9 mn	0	566.31 €	- €	566.31 €
S509	16/9/24 - Crédation de l'arrêt Carradeuc à la Harmoye sur le S509	-139	17.93 €	- €	17.93 €
S707	4/9/24 - Modification des S700 pour desserte du Collège Privé de Ploeuclies Mercredis matin et midi	0	280.75 €	- €	280.75 €
S402	2/9/24 - Crédation de l'arrêt Ville Vivo à Plérin	0	- €	- €	- €
S509	2/9/24 - Crédation arrêt Lingueno à la Harmoye et Launay Lanfains à Lanfains	0	- €	- €	- €
P511	2/9/24 - Crédation de l'arrêt Mereuc à Plaintel	0	- €	- €	- €
S104	2/9/24 - Crédation de l'arrêt Croix Bleue à Plouhran	0	- €	- €	- €
S203	2/9/24 - Desserte à Trégueux arrêt Armen matin et Soir et Ardéonani le soir	-1	315.49 €	- 0.57 €	314.92 €
20	2/9/24 - Décalage de 5 mn de 16h15 à 16h20 pour améliorer corresp pour enfants venant du Sacré Cœur passage à 16h27 à Rahuel	0	575.03 €	- €	575.03 €
S402	2/9/24 - Modification du parcours pour passage par la côte aux roux	455	819.99 €	- €	819.99 €
P103	24/2/25 - Desserte arrêt Ville Robio le matin à Pordic	70	64.78 €	- €	64.78 €
		0	- €	- €	- €
		0	- €	- €	- €
Totaux de l'ensemble des mesures		198	2 866.39 €	- 0.57 €	2 865.82 €

Ainsi, dans le présent article nous constatons des modifications apportées entre la rentrée 2024 et janvier 2025 faisant l'objet de la liste exhaustive précédente pour un montant année pleine cumulé de + 2 866,39 € HT (valeur Mars 2022) ainsi qu'une estimation de -0,57 € en remboursement de frais (Energie de traction) soit un total estimé de **2 865,82 € HT**.

Modification de l'offre en février 2025 suite à la reprise de l'itinéraire de la ligne A sur le boulevard de l'Atlantique et des itinéraires Haut le Pied.

Dans son avenant 23 de l'ancien contrat OSP, l'Agglomération prend en compte la déviation via Bois Boissel/Freyssinet de la ligne A pendant les travaux TEO 3b prévu d'assumer cette déviation jusqu'au mois de juin 2025. Le 10 février, l'Agglomération a décidé la reprise de l'itinéraire normal entre la Tour d'Auvergne et l'Espace Commercial des Villages ; Cette modification permet d'optimiser les coûts d'exploitation mais aussi la révision des itinéraires Haut Le Pied en injection via Brézillet.

Cela représente pour l'offre modifiée en février 2025, un montant année pleine cumulé de -19 512,05 € HT (valeur Mars 2022) ainsi qu'une estimation de -4 141,98 € en remboursement de frais (Energie de traction) soit un total estimé de **-23 654,03 € HT**.

Modification Offre Rentrée 2025 et expérimentations

La rentrée de septembre est souvent l'occasion d'adapter l'offre aux besoins. L'année 2025 est une année clé pour faire coïncider la finalisation du projet TEO et la réorganisation de l'offre associée sur le périmètre de cette ligne, mais aussi l'amélioration de l'offre périurbaine sur le secteur Littoral et le secteur Sud. Compte tenu des enjeux financiers du budget Mobilité, différentes évolutions et rationalisations raisonnables pesant les usages sont proposées.

- Fusion des lignes A, M1, N1 et DF1 sur un itinéraire unique TEO P+R Plaines Villes <> Les Villages <> Saint-Brieuc Gare Centre <> Balzac <> Université <> P+R Avenir <> Ville Bastard <> Cesson République. On notera une fréquence de :
 - 10 mn en Période Scolaire toute la journée ainsi que l'après-midi des Vacances Scolaires et Samedi hors horaires de frange ;
 - 20 mn le matin en période de vacances scolaires ou samedi.

L'amplitude est une ligne qui circule de 5h à 23h (minuit les Vendredi et Samedi) du lundi au Samedi et de 10h à 19h30 les Dimanches et fêtes (toutes les 75 mn).

On notera que la fréquence est en permanence à 20 mn en journée toutes périodes pour les tronçons P+R Plaines Villes <> Les Villages ainsi que P+R Avenir <> Cesson République.

– **-52 464,52 € HT valeur mars 2022** (NB : ce montant apparaît comme négatif en raison de ce qui avait été estimé dans le cadre du nouveau contrat OSP rédigé en 2022 : l'offre TEO est moindre que celle projetée en 2022 notamment pour la desserte du P+R Plaines Villes).

- Reconfiguration de la ligne E qui ne dessert plus le secteur des Plaines Villes pour rejoindre le terminus Les Villages. Son itinéraire est modifié comme suit au départ des Villages : Les Villages <> Ville Jouha <> Esp Commercial du Carpont <> Robien <> Gare Robien <> Gare Centre Elle assure ainsi une desserte de petite rocade. **+ 2 024,17 € HT valeur mars 2022**
- Extension des services des Dimanches et fêtes dont la structure d'offre date de 1983. Ainsi, le service débute à 10h (au lieu de 13h30) et s'étend aux communes de Plérin et Langueux correspondant à ce qui se fait déjà sur les 3 services Noctub avec une fréquence 75/80 mn:
 - TEO : sur l'itinéraire Les Villages <> Gare Centre <> Centre les Champs <> Balzac <> Université <> P+R Avenir <> Ville Bastard <> Cesson République
 - DF2 : sur l'itinéraire Langueux Poste <> Langueux Espace Commercial <> Centre Les Champs <> Gare centre <> Ploufragan La Villette/ou Villes Moisan <> Ploufragan Bourg
 - DF3 : sur l'itinéraire Hôpital Yves Le Foll > Trégueux Centre > Esp Ccial de Brezillet > Parc des Expo Aquabae > Abbé Garnier <> Gare Centre > Centre Les Champs > Plérin Eglise > Plérin Côte des Violettes > Port du Légué > Corderie > Gare Centre.
 - DF4 : les veilles de rentrée scolaires : Gare Centre > Freyssinet > Jean Moulin Les Villages > Centre Les Champs > Balzac > Université > P+R Avenir > Sacré Coeur

Soit un budget de **+81 702,42 € valeur mars 2022 et de 7 000 € estimés pour le service Mobitub** étendu sur les communes de Plérin et Langueux anticipé à 10h sur les communes de St Brieuc, Ploufragan, Trégueux, Langueux et Plérin.

- Suppression de la Navette Cœur de Ville (NCV) gratuite. Lancée pendant les travaux TEO de la tranche 2 en l'absence de passerelle Gare en 2017, elle est compensée sur le secteur de Robien par la ligne E reconfigurée ; à noter par ailleurs un très faible usage de cette NCV, démontrée par une enquête « montée – descente » réalisée par Baie d'Armor Transports, sur la branche Place de la Grille/St Michel/Promenades dont les arrêts restent proches du barycentre (5-10 mn de marche à pied) . **-167 552,01 € HT valeur mars 2022**
- Expérimentation : La ligne 10 est prolongée sur certains horaires (8 allers et 7 retours) de Pordic Baschamps à Binic Prés Calans notamment sur une course à 7h30 permettant de renforcer l'offre en heure de pointe. **+ 37 690,47 € HT valeur mars 2022**
- Expérimentation : Création de la ligne 110 sur réservation (ligne Virtuelle) entre St Quay Portrieux <> Plouharn <> Lantic <> Binic Prés Calans avec :
 - 15 trajets en Période Scolaire
 - 19 en Vacances Scolaires.

Correspondance aux Prés Calans avec les lignes BreizhGo1 et 10. **+19 000 € HT Valeur mars 2022**

- Expérimentation : A partir de juin 2026, la ligne R ne circulera plus du Lundi au Vendredi les 2 dernières semaines de juin, le secteur de Binic Etables étant renforcé par la ligne 10 – **5 226,61 € HT Valeur mars 2022**
- Expérimentation : La ligne 7 (ex ligne CD 22 DSP Tibus) est transférée à la SPL Baie d'Armor Transports. Cette ligne reprise est également révisée pour mieux répondre aux besoins de la population des communes de Ploeuc-l'Hermitage et de Saint-Carreuc (1 aller/retour complémentaire en période scolaire). A cela s'ajoute des courses virtuelles complémentaires Ploeuc l'Hermitage <> St Carreuc <> Plédran en correspondance avec la ligne 70 (1 aller et 2 retours en Période Scolaire ; 2 allers et 4 retours en période de vacances scolaires et samedi).

Soit **138 484,61 € HT valeur mars 2022 (dont 92 000 euros qui existaient déjà dans le budget SBAA)**

- Expérimentation : Prolongement de la ligne 50 vers Malakoff à chaque course et 7 courses vers Plaintel Centre. **Soit 44 906,51 € HT valeur mars 2022**
- Expérimentation : Création de la ligne 55 complétant l'offre de la ligne BreizhGo 5 entre Quintin et Plaintel en correspondance avec la ligne Régionale St Brieuc/Vannes et la ligne 50.
 - En période scolaire : 2 A/R Quintin Centre de Santé / un retour régulier en fin d'après-midi,
 - En semaine de vacances scolaires : deux courses régulières en retour et une courses virtuelle Centre de Santé / Quintin La vallée,
 - Les samedis : 3 courses virtuelles et 1 course virtuelle Centre de Santé / Quintin la Vallée.

Soit 42 062,92 € HT Valeur Mars 2022.

- Expérimentation : Création de la ligne virtuelle sur réservation 57 : Ploeuc Bourg <> L'Hermitage <> St Brandan <> Quintin Centre de Santé avec :
 - 12 A/R par jour en semaine
 - 6 A/R les samedis.

Soit 32 000 € HT Valeur Mars 2022.

Ces mesures cumulées, pour l'offre de rentrée 2025 et les expérimentations, représentent un montant année pleine total estimé de **+87 627,96 € HT.** (incluant 92 000 € HT déjà financés sur la ligne 7 sur le budget SBAA auparavant).

Modification de l'offre induite par la déviation du Boulevard Sévigné interdit aux bus (+3,5t) dans le « sens vers RN12 » à compter du 1^{er} septembre 2025.

L'impossibilité du maintien du flux de circulation par le Boulevard

impacte les lignes 10, 40, N3 et DF3. Cela implique un ensemble de mesures :

- Renforcement matin et soir de la ligne 10 pour absorber l'allongement du temps de parcours via Balzac dans le sens sortant. Il convient de rajouter des moyens sur cette ligne dont les temps de parcours étaient déjà serrés. **Soit +43 171,72 € HT valeur mars 2022**
- Modification de l'itinéraire de la ligne 40 via Balzac dans le sens sortant soit **979,07 € HT valeur mars 2022**
- Modification de l'itinéraire des lignes Noctub 3 et de la nouvelle ligne DF3 par Balzac dans le sens sortant et par Rue du Légué/La Corderie/Tour d'Auvergne dans le sens entrant (en remontant du Légué). Soit **- 244,77 € HT valeur mars 2022**

Les reports de circulation liés à l'effet boulevard Sévigné représentent un montant année pleine cumulé de +36 708,54 € HT (valeur Mars 2022) ainsi qu'une estimation de +7 197,48 € en remboursement de frais (Energie de traction) soit un total estimé de **+ 43 894,87 € HT**.

Article 3 – transfert de la gestion du service de Location de Vélo à Assistance Electrique Libre-Service

Depuis plusieurs années, dans le cadre de plusieurs expérimentations, l'Agglomération le service dénommé Vélo Baie avec 40 VAE sur 4 stations. (titulaire du contrat actuel : société Fifteen).

A compter du 1^{er} avril 2025, le service est confié à la SPL Baie d'Armor Transports chargée de contractualiser avec la société Fifteen pour :

- Assurer la continuité de service du 1^{er} avril 2025 au 31/8/2025 pour un montant de 33 700 € HT,
- De lancer une extension du service avec la société Fifteen qui portera le nombre de stations à 13 (Zoopôle, Yves Le Foll, ... dans un rayon de 5km autour du centre de St Brieuc) et le nombre de vélo à 100 pour un montant de **118 000 € HT** par an.

Le cout d'investissement estimé (avec notamment les branchements ENEDIS) est estimé à **293 000 € HT**.

Les services Roulibre et Vélo Baie gérés par Baie d'Armor Transports seront unifiés, à compter du 1^{er} septembre 2025, sous le label TUB (image de l'offre de mobilité intercommunale de Saint-Brieuc Armor Agglomération) et seront rebaptisés Vélo TUB. La SPL Baie d'Armor Transports renforcera les effets d'images favorisant « l'intercommunication » entre les différents modes gérés par l'Agglomération.

La SPL Baie d'Armor Transports évaluera les synergies possibles pour l'entretien de toute la flotte afin d'optimiser les coûts d'exploitation du service en lien avec le fournisseur de la solution VAEELS.

Ainsi , est créé une nouvelle catégorie dans le cadre de l'article 26.2b « Frais remboursés avec acomptes ».

Pour l'encaissement des recettes issues du service VAEELS, une convention de mandat sera rédigée et signée entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et la SPL Baie d'Armor Transports (similaire à ce qui est réalisé pour Rou Libre ou Mobitub, ...).

Article 4 – Extension des heures d'ouverture de l'agence Rou'Libre les Samedis

Saint-Brieuc Armor Agglomération demande à la SPL Baie d'Armor Transports d'étendre les horaires d'ouverture du samedi de 18h à 18h30 :

Horaires : 10h à 13h et 16h à 18h30 du Lundi au Samedi (agence ferme le dimanche)

Soit un total estimé de **+ 938,10 € HT valeur mars 2022**

Article 5 – La mise en œuvre des évolutions de grilles tarifaires votées par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le réseau TUB et de l'activité Rou Libre

- Par délibération en date du Conseil d'Agglomération du 13 mars 2025, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de modifier la grille des tarifs de l'Activité Rou'Libre qui est à prendre en compte par la SPL Baie d'Armor Transports à compter du 1^{er} avril 2025.

	Jour	Week-end	Semaine	Mois	Trimestre	Caution
Electrique	10 €	20 €	25 €	50 €	de 100 à 150 € <i>Trim 1,2,3,4 : 100 €</i> <i>Trim 5,6,7,8 * : 120 €</i> <i>Trim 9 et suivants* : 150 €</i> (*liste d'attente 2)	800 €
Electrique Longtail	15 €	30 €	40 €	75 €	200 € (limité à 1 trimestre)	1 000 €
Classique	5 €	10 €	12,5 €	25 €	50 €	150 €
Tandem	6 €	12 €	15 €	Pas de location longue durée pour ces prestations	150 €	
Enfant	5 €	10 €	12,5 €		150 €	
Remorque	6 €	12 €	15 €		150 €	
Réductions accordées Partenaires PDM et abonnés transports en commun**				- 30 %		
Réductions accordées Étudiants de - de 26 ans Titulaire d'une attestation CSS Sans Participation **				- 50 %		

** sur présentation de justificatifs

Dans une approche symétrique au TUB, Rou'libre souhaite proposer des tarifs sociaux aux usagers permettant de ne pas démultiplier les justificatifs à fournir et de faciliter l'instruction des dossiers. Des réductions sont accordées sur présentation de justificatifs. En effet, le souhait ici est d'offrir les mêmes réductions que pour les abonnement TUB. De plus, il est réglementairement obligatoire de proposer une tarification sociale pour les titulaires d'une attestation CSS.

Le service souhaite également proposer une caution réduite de 50 % sur présentation d'une attestation CSS (Contribution Santé Solidaire - ex CMU) sans participation.

Au regard des demandes, depuis le mois de mai 2024, les personnes souhaitant louer un vélo peuvent être placées sur liste d'attente avec un délai d'obtention pouvant atteindre plusieurs mois.

Deux listes d'attente sont disponibles :

- une liste d'attente prioritaire réservée aux personnes n'ayant jamais loué de vélo auprès du service Rou'libre. Sur cette liste d'attente, seront également prioritaires les salariés des structures ayant signé un plan de mobilité avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et Baie d'Armor Transports ;

- une liste d'attente secondaire ouverte aux personnes ayant déjà loué un vélo pour une durée de 3 mois en cumulé au cours des 3 dernières années.

Ce principe de liste d'attente démontre déjà une rotation des usagers et cette mesure rentre en adéquation avec l'objectif principal souhaité qui est de faire découvrir le vélo comme mode de déplacement au quotidien.

Les tarifs incluent toujours la location et l'entretien courant des vélos. Pour des réparations résultant d'un mauvais usage du vélo ou d'un entretien défaillant facturées au locataire sur la base des tarifs détaillés en annexe et au coût horaire de main d'œuvre de Baie d'Armor Transports actualisé annuellement sur la base de la formule d'indexation du contrat d'Obligations de Service Public. De plus, en cas de non-restitution du vélo à la date prévue dans le contrat de location, une pénalité de 20 € par jour de retard pourra être appliquée. Enfin, concernant les conventions de prêt aux structures publiques, privées ou associatives, qui a également pour objectif de sensibiliser et faire découvrir ce mode de déplacement, les évolutions sont les suivantes :

- Rou'libre devient le guichet unique pour les formalisations de conventions et de signatures. Un contrôle de SBAA est opéré via le récapitulatif mensuel fourni dans le rapport d'activité TUB ;
- Les durées de prêt se font soit de 1 jour à 1 mois (non-renouvelable) soit de 1 mois à 3 mois renouvelable une fois maximum et comprenant un forfait administratif de 30 € ;
- Les pénalités suivantes pourront être appliquées : un forfait de nettoyage de 20 € si un vélo sale est retourné, un forfait de 20 € de retard par jour si un vélo n'est pas de retour à la date prévue.
- Compte tenu de la reprise de l'activité VAELES par la SPL Baie d'Armor Transports est précisé la grille applicable à ce service :

Type de tarif	Tarif	Conditions
Paiement à la demande	1,20 € par heure	
Abonnement Normal	25 € par an	Inclus 30 mn gratuites par jour puis 1,20 € / heure entamée.
Abonnement Réduit	10 € par an Réservé aux moins de 26 ans	

La carte Korrigo est utilisable sur ce service sous réserve d'avoir créé son compte sur l'application mobile.

- Par délibération en date du conseil d'agglomération du 24 avril 2025, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de modifier la grille des tarifs du réseau TUB qui est à prendre en compte par la SPL Baie d'Armor Transports à compter du 1^{er} septembre 2025. Il est précisé que les abonnements courant à partir du 1^{er} septembre mais acquis avant cette date seront au nouveau tarif :

Nature de titre	Depuis	Tarif actuel		
Vente dans le bus				
Ticket Unité (yc CB à bord)	sept-22	2,00 €	2,00 €	0,0%
Coupon Journée (yc CB à bord)	sept-22	4,00 €	4,50 €	12,5%
Clients Occasionnels				
Ticket Unité E-ticket / Ticket Boutique en ligne	sept-22	1,50 €	1,50 €	0,0%
Coupon 10 voyages	sept-22	15,00 €	15,00 €	0,0%
Coupon Hebdo	sept-22	10,00 €	11,00 €	10,0%
Coupon Tribu (1AR pour 4 pers sur la journée)	sept-13	4,00 €	4,50 €	12,5%
Coupon groupe 15-25 pers	janv-13	10,00 €	10,00 €	0,0%
Coupon groupe centre aér	janv-13	5,00 €	5,00 €	0,0%
Stade Briochin	Créé mars 22	0,22 €	0,22 €	0,0%
Coupon Pass'Congrès (4 jours)	Créé Sept 16	3,50 €	4,00 €	14,3%
E-TICKET + INTERMODAL - de 26 ans	Créé sept 21	2,00 €	2,00 €	0,0%
E-TICKET INTERMODAL + de 26 ans	Créé sept 21	2,50 €	2,50 €	0,0%
Abonnés - 16 ans				
Annuel -16 ans	sept-16	135,00 €	148,00 €	9,6%
Abonnés - 26 ans et étudiants				
Mensuel -26ans	sept-16	23,00 €	26,00 €	13,0%
Annuel -26 ans cash	sept-16	160,00 €	175,00 €	9,4%
Annuel Etudiants comptant	créé sept 22	120,00 €	120,00 €	0,0%
Annuel Etudiants boursiers comptant	sept-22	60,00 €	60,00 €	0,0%
Abonnés Forfait famille				
Annuel Pass famille	Créé Sept 16	400,00 €	425,00 €	6,3%
Abonnés 26 - 59 ans				
Mensuel +26 -60 ans	sept-16	28,00 €	31,00 €	10,7%
Annuel +26 -60 ans	sept-16	280,00 €	310,00 €	10,7%
Annuel PDE	Créé Sept 13	215,00 €	235,00 €	9,3%
Annuel Pass Entreprise	Créé Sept 16	420,00 €	460,00 €	9,5%
Abonnés + 60 ans				
Mensuel +60 ans	sept-16	25,00 €	28,00 €	12,0%
Annuel +60 ans	sept-16	200,00 €	215,00 €	7,5%
Forfait création de carte / duplicata				
Duplicata + Etui	janv-13	8,00 €	9,00 €	12,5%

Il est précisé que les tarifs sociaux, ainsi que les titres vendus par les CCAS seront inchangés.

Il est précisé qu'avec le système de paiement par Carte Bancaire à tarif du Ticket Unité à 2 € mais avec une limite de paiement (plafond) €/personne (nouveau prix du ticket Journée).

Le titre congrès (achat en nombre de ticket journée) est valorisé à 2,50 € (au lieu de 2€) pour la première journée et 0,50 € par journée complémentaire (inchangé).

Article 6 – Prise en compte du nouveau système billettique

Les frais engagés par la SPL Baie d'Armor Transports dans le cadre de la gestion de l'outil billettique sont remboursés sur facture dans le cadre de l'article 26.2a « Systèmes ».

L'Agglomération, suite à appel d'offres, a choisi la société CONDUIENT pour renouveler le système billettique existant depuis 2014. Ce système intègre la mise en service de l'usage de la carte bancaire comme titre de transport pour septembre 2025 et la complétude du déploiement du système entre avril 2026 et la rentrée de septembre 2026.

Les coûts actuellement gérés dans le cadre de cet article vont évoluer de la façon suivante :

Estimation en €uros HT (correspondant à l'analyse des offres marché Conduent)	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Années suivantes
Frais actuels Billettique 2014	50 200	51 200	52 250	0
Frais Hébergement	35 350	36 050	36 800	0
Carte SIM Machine to Machine 2G (100 unités)	14 400	14 400	9 600	0
Carte SIM Machine to Machine 4G (180 unités)		7 000	16 800	22 800
Consultation AMO	914			
Coût AMO déploiement par EGIS		54 200	40 500	
Coût AMO Garantie par EGIS			2 975	
Caisse d'Epargne lancement		10 000		
Frais Cartes Bancaires s/CA		1 140	5 000	6 800
Frais Conduent (1)				
- Frais transactions OpenPayment		8 500	26 000	34 700
- Frais Hébergement... OpenPayment				23 954
- Frais Hébergement... Billettique				36 729
- Maintenance Annuelle				86 601
- Boutique en ligne			11 900	17 811
Estimation Refacturations	100 864	182 490	201 825	229 395
<i>Paiement budget SBAA de (avance trésor SPL)</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>N+1</i>

(1) On notera qu'une partie des coûts de maintenance Conduent correspondent à une quote part de budget d'investissement analysé dans l'appel d'offre (De plus en plus les systèmes s'appuient sur la logique SAAS (Système As A Service) avec paiement sur le fonctionnement et moins sur l'investissement initial). Ces éléments étaient intégrés à la comparaison des offres dans le cadre de la consultation SBAA.

Pour l'encaissement des recettes issues de l'Open Payment, une convention de mandat sera rédigée et signée entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et la SPL Baie d'Armor Transports (similaire à ce qui est réalisé pour Rou Libre ou Mobitub, ...).

Article 7 – Mise en œuvre du nouveau règlement des transports sur réservation

La mise en œuvre du nouveau logiciel PADAM Mobility imposé par la fin de maintenance du système Optitod (ATOS) impose de modifier l'organisation du service mais aussi l'uniformisation des règlements devant permettre une optimisation des moyens en ouvrant la possibilité d'assurer avec le même véhicule dans une zone géographique proche et dans un corridor horaire commun

le transport de publics des 3 Transports sur réservation en sir~~multané~~ (Mobitub, Proxitub et Domitub).

Ainsi le règlement voté au Conseil d'Agglomération du 6 février 2025 modifiera l'annexe 8 de la convention.

Article 8 – Transfert de tâches Administratives de l'Autorité Organisatrice vers l'opérateur pour la gestion du service de transports dit ULIS SEGPA

Afin d'optimiser le service Ulis – Segpa, il est proposé de confier les tâches administratives jusqu'alors traitées par le service Déplacements de Saint-Brieuc Armor Agglomération à la SPL Baie d'Armor Transports.

Dans ce cadre la partie relative aux inscriptions, aux contrôles des pièces, aux relances et aux relations avec les familles représente 45 heures de travail complémentaires pour le service commercial de Baie d'Armor Transports.

A noter que le service déplacements conserverait la gestion des impayés et le paiement des indemnités kilométriques auprès des familles concernées.

Ce volume horaire représentant 1 631.48€ HT valeur mars 2022

Article 9 – réforme et vente d'autobus

Compte tenu de l'arrivée en 2024 de 3 bus articulés Mild Hybride Bio Gaz il est décidé de :

- Réformer le 31/12/2024 le bus articulé n° 307 Renault VI Agora Long 18m DK-305-NR première mise en service le 24/7/2002 ayant parcouru 343 725 km. Ce bus est offert par l'Agglomération à l'association HISTOTUB qui préserve l'histoire du réseau sans possibilité de le stationner sur le dépôt TUB,
- Vendre le Minibus n° 101 Sprinter Cityos 3/23 DB-041-AG première mise en service le 3 décembre 2013 ayant parcouru 260 795 km à la société Drôme Bus.

Article 10 – Révision du parcours clients des enfants du secteur de la Gare d'Yffiniac scolarisés à Saint-Brieuc et utilisant le réseau TER

Le parcours clients des enfants du secteur de la Gare d'Yffiniac scolarisés à Saint-Brieuc et utilisant le réseau TER est modifié et doit être corrigé dans l'annexe 6-3 - Modalités de distribution des titres intermodaux - Opérations d'encaissement, de remboursements, de vérification et d'émission des titres de recettes du contrat OSP.

Correction proposée de l'annexe 6.3

« Le cas des élèves domiciliés à la Gare d'Yffiniac

Lorsque la commune d'Yffiniac fut intégrée au Ressort Territorial de SBAA en 1991, il a été demandé à Saint-Brieuc Armor Agglomération de maintenir la ligne SNCF « Gare d'Yffiniac – Gare de St-Brieuc », plutôt que de créer une ligne TUB.

Pour ces élèves domiciliés à proximité immédiate (500 mètres) de la Gare d'Yffiniac et scolarisés à Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération prend en charge le coût de l'abonnement SNCF à condition que les enfants disposent d'un abonnement TUB annuel.

Démarches :

1 – Abonnement au réseau des TUB – démarche à réaliser par les familles

2 - Inscription de l'élève auprès de la SNCF – démarche à réaliser par (SBAA à préciser) au plus tard le 21/02/2025)

3 – Paiement de l'abonnement ASR à la SNCF par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

A préciser parcours par SBAA »

Article 11 – Impacts financiers de cet avenir

Concernant les mesures contenues dans les articles 2, 4 et 8 résumées dans le tableau ci-dessous :

Avenant 4 - Régularisation des modifications marginales depuis la rentrée 2024						
Ligne	Description	Effet année pleine				Impact exercice 2025
		Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total € HT	
P701	2/9/24 : Rajout de l'arrêt Croix Cabaret St Carreuc	0	- €	- €	- €	0.00 0 € 0 € 0 €
S404	2/9/24 : Rajout arrêt Pordic Baschamps le soir et suppression arrêt Salle Municipale	0	- €	- €	- €	0.00 0 € 0 € 0 €
P102	2/9/24 - Passage par Pordic Centre le Soir	241	369,74 €	- €	369,74 €	241,30 370 € 0 € 370 €
P706	6/1/25 - Intégration de l'arrêt Hirel à Plédran et suppression arrêt Goret	231	283,56 €	- €	283,56 €	231,16 284 € 0 € 284 €
ESATCO	7/1/25 - Modif Chaînage préalable au service ESATCO en raison problème ponctualité	-2 076	3 029,86 €	- €	3 029,86 €	-2 075,55 -3 030 € 0 € -3 030 €
S510	24/9/24 - Rajout de l'arrêt Plédran Centre pour limiter surcharge S506	0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
S508	30/9/24 - Desserte arrêt les Forges à L'hermitage le matin et le Merc Midi (impossible le soir en raison chaingae Lyc Jean Monnet)	1 011	1 703,22 €	- €	1 703,22 €	1 010,55 1 703 € 0 € 1 703 €
S104	23/9/24 - Desserte de l'arrêt Stella Maris à 15h30	241	558,90 €	- €	558,90 €	240,53 559 € 0 € 559 €
P511	16/9/24 - Suppression arrêt St Carreuc Pritel - Bouillon - Le Chauchix - Vau Bernard suite incompatibilité du réseau viaire et absence d'usagers.	-93	139,00 €	- €	139,00 €	-93,41 -139 € 0 € -139 €
P513	4/11/24 - Desserte arrêt Hameau de la Justice le soir sur Plaintel	285	226,57 €	- €	226,57 €	285,09 227 € 0 € 227 €
S508	9/9/24 - Desserte de Plédran centre à 18h37 et ajustement temps de parcours	-26	252,98 €	- €	252,98 €	-25,85 253 € 0 € 253 €
P706	12/9/24 - Desserte de la Ville Billé à Plédran	0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
TE51	16/9/24 - Révision horaire du matin suite retard arrivée ets scolaires +9 mn	0	566,31 €	- €	566,31 €	0,00 566 € 0 € 566 €
S509	16/9/24 - Création de l'arrêt Carradeuc à la Harmoye sur le S509	-139	17,93 €	- €	17,93 €	-139,40 18 € 0 € 18 €
S707	4/9/24 - Modification des S700 pour desserte du Collège Privé de Ploëuc les Mercredis matin et midi	0	280,75 €	- €	280,75 €	0,00 281 € 0 € 281 €
S402	2/9/24 - Création de l'arrêt Ville Vivo à Plérin	0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
S509	2/9/24 - Création arrêt Lingueno à la Harmoye et Launay Lanfains à Lanfains	0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
P511	2/9/24 - Création de l'arrêt Mereuc à Plaintel	0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
S104	2/9/24 - Création de l'arrêt Croix Bleue à Plouhran	0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
S203	2/9/24 - Desserte à Trégueux arrêt Armen matin et Soir et Ardéonani le soir	-1	315,49 €	- 0,57 €	314,92 €	-0,70 315 € -1 € 315 €
20	2/9/24 - Décalage de 5 mn de 16h15 à 16h20 pour améliorer corresp pour enfants venant du Sacré Cœur passage à 16h27 à Rahuel	0	575,03 €	- €	575,03 €	0,00 575 € 0 € 575 €
S402	2/9/24 - Modification du parcours pour passage par la côte aux roux	455	819,99 €	- €	819,99 €	455,14 820 € 0 € 820 €
P103	24/2/25 - Desserte arrêt Ville Robio le matin à Pordic	70	64,78 €	- €	64,78 €	59,50 55 € 0 € 55 €
		0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
		0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
Totaux de l'ensemble des mesures		198	2 866,39 €	- 0,57 €	2 865,82 €	188 2 857,07 € - 0,57 € 2 856,50 €

Avenant 4 - Régularisation des modifications du 10 février 2025						
Ligne	Description	Effet année pleine				Impact exercice 2025
		Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total € HT	
A	10/2/25 : reprise itinéraire normal sur secteur TEO3b suite fin des travaux (prévu au contrat OSP jusqu'à l'été 2025 non compris) - contrepassation avenir 23	0	- €	- €	- €	-2 722,50 -27 596 € -2 211 € -29 807 €
HLP	10/2/25 : optimisation des itinéraires de Haut le Pied sur St Brieuc Brezillet contrepassation avenir 21	-6 947	- 19 512,05 €	- 4 141,98 €	- 23 654,03 €	-6 119,00 -17 181 € -3 642 € -20 823 €
		0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
Totaux de l'ensemble des mesures		-6 947	- 19 512,05 €	- 4 141,98 €	- 23 654,03 €	-8 842 - 44 777,75 € - 5 852,53 € - 50 630,28 €

Avenant 4 - Prise en compte déviation Sévigné						
Ligne	Description	Effet année pleine				Impact exercice 2025
		Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total € HT	
10	1/9/25 : prise en compte écart d'itinéraire ligne 10 Interdiction Sévigné	12 949	35 945,99 €	7 225,73 €	43 171,72 €	4 912,61 14 156 € 2 741 € 16 898 €
40	1/9/25 : prise en compte écart d'itinéraire ligne 40 Interdiction Sévigné	216	1 026,40 €	- €	1 026,40 €	85,42 407 € 0 € 407 €
N3	1/9/25 : prise en compte écart d'itinéraire ligne N3 Interdiction Sévigné	-122	- 138,42 €	- €	- 138,42 €	-40,56 -46 € 0 € -46 €
DF3	1/9/25 : prise en compte écart d'itinéraire ligne N3 Interdiction Sévigné	-145	- 164,83 €	- €	- 164,83 €	-46,82 -53 € 0 € -53 €
		0	- €	- €	- €	0,00 0 € 0 € 0 €
Totaux de l'ensemble des mesures		12 899	36 669,14 €	7 225,73 €	43 894,87 €	4 911 14 463,49 € 2 741,24 € 17 204,73 €

Avenant 4 - Modification rentrée 2025							Reçu en préfecture le 30/04/2025			
Valorisation en € HT mars 2022		Description	Effet année pleine				Publié le Impact exercice 2025			
			Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total		ID : 022-200069409-20250424-DB_074_2025-DE		
TEO	1/9/25 : Remplacement de A par TEO jusque Plaine Ville (1/2 bus)	-23 347	- 51 299,49 €	- 18 957,62 €	- 70 257,11 €	- 8 307,01 €	- 10 244 €	- 6 740 €	- 22 590 €	
TEO	1/9/25 : service TEO matinale prolongée à Plaine Ville itinéraire TEO	2 727	7 717,27 €	-	-	7 717,27 €	916,47	2 594 €	0 €	2 594 €
TEO	1/9/25 : service TEO Noctub prolongée à Plaine Ville itinéraire TEO	5 998	10 075,32 €	-	€	10 075,32 €	2 008,48	3 376 €	0 €	3 376 €
E	1/9/25 : modif itinéraire E via Robien Carpent et ne desserte plus Plaine Ville	-1 379	2 793,48 €	-	769,31 €	2 024,17 €	103,71	1 351 €	58 €	1 409 €
D&F	1/9/25 : nouvelle offre des Dimanches et Fêtes à 10h au lieu de 13h30 - sur 3 lignes (comme noctub) au lieu de 2. Intégrant Langueux et Plérin	21 441	81 702,42 €	-	€	81 702,42 €	6 934,05	26 423 €	0 €	26 423 €
R	juin 2026 : suppression R en LMCJV 2 dernières semaines de juin initialement pour libérer ligne BG1	-1 487	4 018,78 €	-	1 207,83 €	5 226,61 €	0,00	0 €	0 €	0 €
10	1/9/25 : extension sur Binic Pré Calans + 1 course 7h30 PS	30 649	20 588,05 €	17 102,42 €	37 690,47 €	10 718,56	7 578 €	5 981 €	13 559 €	
7	1/9/25 : reprise et amélioration secteur St Carreuc Ploëuc (yc parc SST)	57 165	118 984,61 €	-	€	118 984,61 €	22 635,52	47 114 €	0 €	47 114 €
7	Budget existant déjà payé par SBA	0	-	-	92 000,00 €	92 000,00 €	0,00	0 €	-36 800 €	-36 800 €
50	1/9/25 : prolongement ligne 50 à Plaintel	25 466	30 696,33 €	14 210,18 €	44 906,51 €	8 500,19	9 866 €	4 743 €	14 609 €	
55	1/9/25 : intégration dans ce complément à la ligne 5 de courses Quintin La Vallée <> Centre de Santé/Esp Ccial Quintin 3 courses les Sam + 1 LMCJV + 1 LMCJV VS	18 314	39 622,92 €	-	€	39 622,92 €	5 707,80	12 399 €	0 €	12 399 €
NCV	1/9/25 : Suppression de la NCV (ou modification offre NCV)	-40 702	- 146 468,49 €	- 21 083,52 €	- 167 552,01 €	-13 700,02	-49 308 €	-7 097 €	-56 404 €	
110	PROXITUB : 1/9/25 : création Ligne Virtuelle Pré Calans <> Lantic <> Plouharn <> St Quay 15 trajets en PS et 19 en VS				19 000,00 €	19 000,00 €			6 333 €	6 333 €
7	PROXITUB : 1/9/25 : intégration à la ligne 7 de courses virtuelle Plédran <> St Carreuc <> Ploëuc 3 courses par jour en PS				9 500,00 €	9 500,00 €			3 800 €	3 800 €
7	PROXITUB : 1/9/25 : intégration à la ligne 7 de courses virtuelle Plédran <> St Carreuc <> Ploëuc 3 courses par jour en Sam+VS				10 000,00 €	10 000,00 €			2 000 €	2 000 €
57	PROXITUB : 1/9/25 : création ligne virtuelle L'Hermitage <> St Brandan <> Quintin 24 courses en PS et 12 Sam et VS				32 000,00 €	32 000,00 €			10 667 €	10 667 €
55	PROXITUB : 1/9/25 : intégration dans ce complément à la ligne 5 de courses Quintin La Vallée <> Centre de Santé/Esp Ccial Quintin 4 courses PS / 1 LMCJV Sco / 1 Samedi				2 440,00 €	2 440,00 €			976 €	976 €
		0	-	€	-	€	0,00	0 €	0 €	0 €
Totaux de l'ensemble des mesures			94 846	110 393,64 €	- 29 765,68 €	80 627,96 €	35 517	45 149,93 €	- 16 084,47 €	29 065,46 €

Avenant 4- Mesures impactant l'offre sur réservation (TAD) - estimation sur						
Valorisation en € HT mars 2022		Effet année pleine				
	Description	Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total € HT	
S903 Proxitub	PROXITUB : 30/9/24 : St Julien - intégration de l'arrêt Prétoquis dans la navette régulière Pré Auray (17h30)			- €	- €	
S903 Proxitub	PROXITUB : 24/9/24 : St Julien intégration arrêt Prétoquis dans la navette régulière Pré Auray - correspondance S901 (7h15)			- €	- €	
Proxitub	PROXITUB : 18/9/24 : Recalage des horaires Proxitub de Pordic le Mercredi après midi (correspondances ligne 1, 10 et 404)			- €	- €	
Proxitub	PROXITUB : 24/2/25 : Réintégration de l'arrêt relais Ploufragan Mairie (au lieu de Ploufragan Lorraine) comme arrêt de référence pour le secteur Ploufragan Sud			- €	- €	
Proxitub	PROXITUB : 9/9/24 : Réintégration de l'arrêt relais Les Prés Calans (au lieu de Casino) comme arrêt de référence pour les arrêts de Plouharn			- €	- €	
Proxitub	PROXITUB : 3/9/24 : Réintégration de l'arrêt la Touche Jaguay Plédran			- €	- €	
Proxitub	PROXITUB : 4/11/24 : Création de l'arrêt Le Moulin de la ville Cadio à Lanfains			- €	- €	
Proxitub	PROXITUB : 4/11/24 : intégration arrêt Keriel à Vieux Bourg Dans le service Proxitub du Lety au Vieux Bourg			- €	- €	
MoBItub	MOBITUB : 1/9/25 : extension du service les D&F sur Trégueux et Langueux et amplitude à partir de 10h au lieu de 13h30			7 000,00 €	7 000,00 €	
				- €	- €	
Totaux de l'ensemble des mesures		0	- €	7 000,00 €	7 000,00 €	
Impact exercice 2025						
		Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total € HT	
				0 €	0 €	
				0 €	0 €	
				0 €	0 €	
				0 €	0 €	
				0 €	0 €	
				0 €	0 €	
				0 €	0 €	
				0 €	0 €	
				2 333 €	2 333 €	
				0 €	0 €	
		0	- €	2 333,33 €	2 333,33 €	

Avenant 4 - Synthèse des Coûts - Impact organisation										
Valorisation en € HT mars 2022		Effet année pleine					Impact exercice 2025			
	Description	Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total € HT		Km/an	€ CEP/an	€ Rbt Frais	Total € HT
Velo Baie	Reprise gestion de l'activité VAEELS Velo Baie de avril 2025 à aout 2025 Fifteen	0	- €	- €	- €		- €	0 €	33 700 €	33 700 €
Velo Baie	Extension du service VAEELS Velo Baie à compter de Sept 2025 Fifteen avec CATP	0	- €	118 000,00 €	118 000,00 €		- €	0 €	39 333 €	39 333 €
Velo Baie	Remboursement investissement Extension Fifteen VAEELS 9 stations	0	- €	- €	- €		- €	0 €	263 000 €	263 000 €
Velo Baie	Remboursement investissement Extension Fifteen VAEELS 9 stations frais ENEDIS	0	- €	- €	- €		- €	0 €	30 000 €	30 000 €
Rou Libre	1/3/2025 - Extension ouverture Rou Libre à la demande Sce Déplact SBAA de 18h à 18h30	0	938,10 €	- €	938,10 €		- €	793 €	0 €	793 €
Samedi							- €	1 224 €	0 €	1 224 €
TEH	Reprise de tâches administratives effectuées par Sce Déplact SBAA par BAT	0	1 631,48 €	- €	1 631,48 €		- €	0 €	0 €	0 €
ns amo fra	Nouvelle billettique	0	- €	- €	- €		- €	0 €	0 €	0 €
		0	- €	- €	- €		- €	0 €	0 €	0 €
		0	- €	- €	- €		- €	0 €	0 €	0 €
Totaux de l'ensemble des mesures		0	2 569,58 €	118 000,00 €	120 569,58 €		0	2 016,69 €	366 033,33 €	368 050,02 €
Total général de l'avenant		100 996	132 986,70 €	98 317,50 €	231 304,20 €		31 775	19 709,43 €	349 170,34 €	368 879,77 €

Les annexes 1-5, 9-1 et 17 sont modifiées et fournies en annexe.

Les articles 26.1, et 6.3 du contrat OSP sont modifiées comme suit (parties modifiées sont surlignées) :

26.1 Montant Forfaitaire Annuel (MFA)

L'Autorité Organisatrice garantit à l'opérateur interne un Montant Forfaitaire Annuel repris dans l'Annexe 9-1 « compte d'exploitation prévisionnel » dont la valeur diffère selon les années du contrat. Quelles que soient les années, cette valeur est exprimée en euros Mars 2022.

La valeur MFA pour l'année 2025 est de 15 848 435 € HT valeur mars 2022 (dont 99 769 € pour l'activité Rou Libre au taux de TVA de 20%). Pour les autres années se reporter à **l'annexe 9-1**.

26.2 Rémunération des services complémentaires confiés par l'Autorité Organisatrice à l'Opérateur Interne

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID : 022-200069409-20250424-DB_074_2025-DE

L'Opérateur Interne perçoit également de l'Autorité Organisatrice une rémunération correspondant aux frais variables réellement engagés pour les services annexes dont les charges de structures sont incluses dans le MFA (Article 26.1).

Cette rémunération est réalisée sur justification (factures) pour chaque catégorie à l'euro l'euro. Comme il s'agit de dépenses réelles aucune actualisation n'est appliquée.

On distingue les frais remboursés ne faisant l'objet d'aucun acompte et ceux remboursés mais faisant l'objet d'un acompte.

a) Frais remboursés sans acomptes

Nature	Nature
Rou'Libre (1)	Remboursement des pièces de rechange réellement acquises et des coûts d'entretien de la maison du vélo (électricité, nettoyage, réparations, ...)
Systèmes (1)	Remboursement des frais d'hébergement, de maintenance et d'évolution du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV), de la billettique Korrigo et de l'open payment, des éventuels frais d'AMO, de boutique en ligne, des applications mobiles (e-ticket, MaaS instant system, ...). Remboursement des frais du logiciel d'exploitation du logiciel de transport sur réservation installé depuis la rentrée 2024

(1) Ces dépenses sont régularisées au plus tard pour le 31 mars de l'année N+1

b) Frais remboursés avec acomptes

Nature	Nature	Acompte
Proxitub (2)	Remboursement au réel de la rémunération des prestataires Proxitub (Taxis, ...)	25 % par trimestre du budget prévisionnel annuel acté entre les parties (620 000 € HT au titre de 2023).
Mobitub (2)	Remboursement au réel de la rémunération des prestataires Mobitub (Exploitant Mobitub, Taxis, ...)	25 % par trimestre du budget prévisionnel annuel acté entre les parties (595 000 € HT au titre de 2023).
GMU (2)	Remboursement des frais techniques engagés par l'opérateur interne pour la Gestion du Mobilier Urbain en dehors des frais de main d'œuvre au sein de la SPL. La SPL déduira les encaissements liés à des remboursements de dégradation de mobilier urbain	25 % par trimestre du budget prévisionnel annuel acté entre les parties (80 000 € HT au titre de 2023).
Domitub (2)	Sur cette expérimentation, remboursement des frais engagés pour le paiement des prestataires Domitub (Taxis, ...)	25 % par trimestre du budget prévisionnel annuel acté entre les parties (30 000 € HT au titre de 2023).
ULIS SEGPA (TEH) (2)	Remboursement au réel de la rémunération des prestataires Transport d'Elèves Handicapés (TEH) ULIS SEGPA (Taxis, Transporteurs, ...)	25 % par trimestre du budget prévisionnel annuel acté entre les parties (356 000 € HT au titre de 2023).
VAELS	Remboursement des dépenses liées à l'exploitation du service de Vélo à Assistance Electrique Libre Service.	25 % par trimestre du budget prévisionnel annuel acté entre les parties (118 000 € HT au titre de 2026).
Energie de traction (2)	Remboursement des dépenses liées à la traction des véhicules de transports urbains : Gazole, Biogaz, Hydrogène, électricité de traction. Dédiction au remboursement des aides perçues par l'exploitant tel que la détaxe TICPE au titre du Gazole.	1/12 ^e par mois du budget prévisionnel annuel acté entre les parties (1 455 000 € HT au titre de 2023 – ce montant pourra être révisé par avenant en fonction des évolutions réelles des coûts).

(2) Ces dépenses font l'objet d'un acompte trimestriel et sont régularisées au plus tard pour le 31 mars de l'année N+1

(3) Ces dépenses font l'objet d'un acompte mensuel et sont régularisées au plus tard pour le 31 mars de l'année N+1

Article 12 – Dispositions générales

L'ensemble des clauses du contrat initial demeure inchangé.

Fait à Saint-Brieuc, le

Pour l'Opérateur Interne

Madame Blandine CLAESSENS

Pour l'Autorité Organisatrice

Monsieur Ronan KERDRAON

Présidente de Baie d'Armor Transports

**Président de Saint-Brieuc
Armor Agglomération**

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID : 022-200069409-20250424-DB_074_2025-DE